

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Délibération n°

2020060

Date de convocation : 25/09/2020

Date d'affichage : 01/10/2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 22
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

ID : 064-216401000-20201001-2020060-DE

L'an deux mille vingt, le 30 septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Kirol Lekua, située Chemin de Carricazart (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Premier Adjoint au Maire, le 25 septembre 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Philippe BIGOTEAU, Christian GARRIGUES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECart, Guénael LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE.

Absents excusés : Mme Bénédicte LARCEBEAU, pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Mikel AMILIBIA.

**O.J n°20 : Candidature à l'appel à projets 2020
« Projets structurants des territoires des
Pyrénées Atlantiques »**

Soucieuse de préserver son patrimoine historique, la commune de BASSUSSARRY a engagé une réflexion sur le devenir du bâtiment qui a accueilli la mairie jusqu'en 1992 et plus récemment la bibliothèque. Situé en plein cœur de bourg, à proximité de nombreux équipements publics, il doit pouvoir de nouveau contribuer à l'animation et à la dynamisation du bourg de la commune dans un souci de cohésion sociale de la population.

Le recensement des besoins, qui a présidé à la programmation du projet de rénovation de l'ancienne mairie, a permis d'identifier trois fonctions principales à ce futur équipement public :

- Centre de loisirs municipal (espaces complémentaires aux locaux existants),
- Salles pour les associations :
- Locaux scolaires pour l'Ikastola de Bassussarry - Arcangues

La polyvalence des fonctions qu'il est envisagée d'exercer dans ce nouvel équipement public (centre de loisirs, salles associatives, établissement scolaire), conduira à une optimisation de l'utilisation des locaux :

Le projet de rénovation du bâti existant et l'extension prévue présentent un coût estimatif de 920 600,00 € HT.

Aussi, pour faciliter la concrétisation de ce projet ambitieux la commune de Bassussarry a besoin de soutiens financiers publics notamment du Département des Pyrénées Atlantiques dans le cadre de l'appel à projets structurants des territoires.

Le budget prévisionnel de l'opération est présenté aux élus :

Rénovation / extension de l'ancienne Mairie de Bassussarry

Création d'un centre associatif et d'animations

Budget prévisionnel de l'opération

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT en €	Nature des recettes	Montant HT en €	%
Maîtrise d'œuvre	110 600,00	Département des Pyrénées Atlantiques Appel à projets structurants 2020	230 150,00	25,00
Travaux	790 000,00	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	242 000,00	26,29
Aménagement et création des espaces intérieurs modulaires	15 000,00	Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque CAPB	264 000,00	28,68
		sous total aides publiques	736 150,00	79,96
Mobilier	5 000,00	Autofinancement de la commune de BASSUSSARRY	184 450,00	20,04
TOTAL DEPENSES HT	920 600,00	TOTAL RECETTES HT	920 600,00	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une candidature à l'appel à projet 2020 « projets structurants des territoires des Pyrénées Atlantiques » permettant de solliciter une subvention d'un montant de 230 150,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir cette candidature.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

